

Annexe 1

Le Conseil d'orientation des retraites remercie :

- les équipes de la Direction de la prévision du ministère de l'Économie et des Finances et de l'Observatoire français des conjonctures économiques qui ont réalisé les études économiques nécessaires aux projections financières et, en particulier, M. A. Quinet et M^{me} S. Duchêne, M. X. Timbeau, M^{me} V. Chauvin, M. G. Dupont et M. E. Heyer ;
- les services des Caisses de retraite qui ont pris en charge dans des délais extrêmement rapides les projections de l'équilibre des régimes à 40 ans ;
- les membres de la Direction de la recherche, de l'évaluation, des études et des statistiques qui, sous la direction de M. G. Cornilleau, ont construit la maquette de projection globale, et en particulier M^{me} C. Bonnet et M. O. Bontout ; ceux également qui, sous la direction de M. P. Ralle, ont réalisé des études sur cas type, et en particulier M^{me} C. Colin ;
- les services de l'Institut national de la statistique et des études économiques qui ont fourni des travaux particuliers pour la réalisation des projections démographiques et d'activité, ainsi que pour la simulation de diverses mesures, en particulier M. G. Desplanques, M^{me} C. Brutel, M. D. Blanchet, M^{me} E. Nauze-Fichet, M^{me} B. Sédillot et M^{me} L. Olier ;
- les équipes de la Direction du budget, de la Direction de la Sécurité sociale et de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique qui ont apporté, sous diverses formes, un soutien constant aux travaux du Conseil ;
- les services des administrations compétentes qui ont alimenté les réflexions du Conseil par des travaux présentés dans les différents groupes de travail : Direction de la recherche, de l'évaluation, des études et des statistiques, Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle, Direction des relations du travail du ministère de l'Emploi et de la Solidarité ; Direction de la prévision du ministère de l'Économie et des Finances ;
- la Cour des comptes avec qui s'est nouée une fructueuse collaboration ;
- la branche vieillesse de la Caisse des dépôts et consignations, et en particulier M. L. Vernière et M. Y. Guegano qui ont fait bénéficier le Conseil de leur expertise en matière de retraite et de leur connaissance des réformes conduites à l'étranger ;
- M. S. Vallemont, M. B. Palier et M^{me} C. Mandin qui ont apporté leur concours au secrétariat général du Conseil pour organiser le séminaire de réflexion sur les expériences étrangères et le colloque « Âge et travail » ;
- M. S. Vallemont qui, a alimenté les réflexions du Conseil sur les questions propres à la fonction publique et toutes les personnes qu'il a consultées.

Annexe 2

Décret du 10 mai 2000 portant création du Conseil d'orientation des retraites

Art. 1^{er}. – Il est créé auprès du Premier ministre un Conseil d'orientation des retraites.

Art. 2. – Le Conseil d'orientation des retraites a pour missions :

- 1) de décrire la situation financière actuelle et les perspectives des différents régimes de retraite, compte tenu des évolutions économiques, sociales et démographiques ;
- 2) d'apprécier les conditions requises pour assurer la viabilité financière à terme de ces régimes ;
- 3) de veiller à la cohésion du système de retraite par répartition, en assurant la solidarité entre les régimes et le respect de l'équité, tant entre les retraités qu'entre les différentes générations.

Le conseil peut formuler toutes recommandations ou propositions de réforme qui lui paraissent de nature à répondre aux objectifs précédemment définis. Il remet au Premier ministre, au moins tous les deux ans, un rapport d'ensemble analysant la situation des régimes de retraite et proposant les mesures jugées nécessaires pour assurer leur équilibre à long terme. Ce rapport est communiqué au Parlement et rendu public.

Art. 3. – Outre son président, le conseil est composé de trente-deux membres répartis comme suit :

- 1) Seize membres représentant les assurés sociaux et les employeurs :
 - deux représentants désignés par la Confédération générale du travail (CGT) ;
 - deux représentants désignés par la Confédération française démocratique du travail (CFDT) ;
 - deux représentants désignés par la Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO) ;
 - un représentant désigné par la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) ;
 - un représentant désigné par la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC) ;
 - deux représentants désignés par le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) ;
 - un représentant désigné par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) ;
 - un représentant désigné par l'Union professionnelle artisanale (UPA) ;

- un représentant désigné par la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) ;
- un représentant désigné par l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) ;
- un représentant désigné par la Fédération syndicale unitaire (FSU) ;
- un représentant désigné par l'Union des fédérations de fonctionnaires – UNSA.

2) Trois députés et trois sénateurs, respectivement désignés par l'Assemblée nationale et par le Sénat.

3) Quatre représentants de l'État :

- le commissaire au Plan ;
- le directeur général de l'administration et de la fonction publique ;
- le directeur de la Sécurité sociale ;
- le directeur du budget.

4) Le président de l'Union nationale des associations familiales (UNAF).

5) Le vice-président du Comité national des retraités et des personnes âgées (CNRPA).

6) Quatre personnalités choisies en raison de leur compétence et de leur expérience.

Le président et les membres du Conseil d'orientation des retraites sont nommés par le Premier ministre. Le Premier ministre désigne, parmi les membres mentionnés au 6) du présent article, celui qui assurera la suppléance du président du conseil en cas d'empêchement de ce dernier.

Les membres mentionnés aux 1) et 6) du présent article sont nommés pour une durée de 4 ans. Toute personne ayant perdu la qualité en raison de laquelle elle a été nommée cesse d'appartenir au conseil.

Art. 4. – Le conseil se réunit sur convocation de son président.

Art. 5. – Sauf dispositions législatives contraires, les administrations de l'État et les établissements publics de l'État sont tenus de communiquer au Conseil d'orientation des retraites les éléments d'information et les études dont ils disposent et qui apparaissent nécessaires au conseil pour l'exercice de ses missions. Le conseil leur fait connaître ses besoins afin qu'ils soient pris en compte dans les programmes de travaux statistiques et d'études de ces administrations et établissements.

Art. 6. – Le Conseil d'orientation des retraites est assisté par un secrétaire général nommé par le Premier ministre. Le secrétaire général assure, sous l'autorité du président, l'organisation des travaux du conseil ainsi que l'établissement de ses rapports.

Art. 7. – Les crédits nécessaires au fonctionnement du Conseil d'orientation des retraites sont inscrits au budget des services du Premier ministre.

Art. 8. – Le présent décret sera publié au *Journal officiel de la République française*.

Fait à Paris, le 10 mai 2000.

Lionel Jospin

Annexe 3

Composition du Conseil d'orientation des retraites

Présidente du Conseil : M^{me} Moreau Yannick

1) Au titre des membres représentant les assurés sociaux et les employeurs :

- M. Le Duigou Jean-Christophe et M. Ferrier Vlady, représentant la Confédération générale du travail (CGT).
- M. Toulisse Jean-Marie et M. Périer Michel, représentant la Confédération française démocratique du travail (CFDT).
- M. Devy Bernard et M. Gaillard Roland, représentant la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO).
- M. Deroussen Jean-Louis, représentant la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC).
- M^{me} Morgenstern Solange, représentant la Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC).
- M. Peyronnet Jean, représentant la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME).
- M. Buguet Robert, représentant l'Union professionnelle artisanale (UPA).
- M. Boisson Jean-Pierre, représentant la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA).
- M. Salustro Édouard, représentant l'Union nationale des professions libérales (UNAPL).
- M. Labroille François, représentant la Fédération syndicale unitaire (FSU).
- M. Barbarant Jean-Claude, représentant l'Union des fédérations de fonctionnaires – UNSA.

2) Au titre des personnalités choisies en raison de leur compétence et de leur expérience :

- M. de Foucauld Jean-Baptiste.
- M. Blanchet Didier.
- M^{me} Legros Florence.
- M. Volkoff Serge.

3) Au titre des représentants de l'Assemblée nationale et du Sénat :

- M. Gremetz Maxime.
- M. Jacquat Denis.
- M. Recours Alfred.
- M. Bourdin Joël.
- M. Domeizel Claude.
- M. Leclerc Dominique.

4) Au titre des représentants de l'État :

- M^{me} Mahieux Sophie.
- M. Richard Jacky.
- M. Charpin Jean-Michel.
- M. Bras Pierre-Louis.

5) M. Brin Hubert, représentant l'Union nationale des associations familiales (UNAF).

6) M. Bonnet Maurice, représentant le Comité national des retraités et des personnes âgées (CNRPA).

M^{me} Brocas Anne-Marie est secrétaire générale du Conseil.

Ont été membres du Conseil :

- M. Blanchard-Dignac Christophe, au titre de directeur du budget.
- M. Davanne Olivier, en tant qu'expert.
- M. Delmas Jean, en tant que président de l'Union professionnelle artisanale.
- M. Santel Gilbert, au titre de directeur général de l'administration et de la fonction publique.
- M. Vasselle Alain, sénateur.

Annexe 4

Rapport d'activité du Conseil d'orientation des retraites juillet 2000-novembre 2001

Annoncée par le Premier ministre dans son discours du 21 mars 2000, la création du Conseil d'orientation des retraites résulte d'un décret du 10 mai 2000, qui en a fixé la composition et les missions. Selon des méthodes, un programme et un calendrier de travail arrêtés par les membres du Conseil, des travaux soutenus ont été menés sur plusieurs thèmes pendant la période considérée. Le présent rapport est le fruit de ces premiers travaux, qui se poursuivront en 2002 autour d'un programme de travail que le Conseil a élaboré.

Recommandée par les rapports récents sur la question des retraites ¹, l'institution du Conseil d'orientation des retraites répond ainsi au souci de mettre en place, comme l'ont fait plusieurs autres pays, les conditions d'un pilotage permanent de notre système d'assurance vieillesse pour que les décisions puissent être préparées dans la concertation, avec la continuité et la vision d'ensemble nécessaires.

Sa composition

Le Conseil d'orientation des retraites est composé de trente-deux membres. Il réunit à une périodicité rapprochée (une fois par mois, en règle générale) l'ensemble des parties concernées par la question des retraites : partenaires sociaux des secteurs privé et public, parlementaires, représentants de l'État (directeurs du budget, de la Sécurité sociale, de la fonction publique et de la réforme de l'État, commissaire au plan), experts, représentants des associations familiales et du Comité national des retraités et des personnes âgées. Le nom des membres du Conseil figure dans l'annexe 3.

Ses missions

Le décret de création assigne au Conseil trois missions :

- décrire la situation financière actuelle et les perspectives d'évolution des régimes de retraites, compte tenu des évolutions économiques, sociales et démographiques ;
- apprécier les conditions requises pour assurer, à terme, la viabilité financière de ces régimes ;

1. Rapport de la commission de concertation des retraites, présidée par J.-M. Charpin, 1998, La documentation française.

– veiller à la cohésion du système de retraite par répartition, en assurant la solidarité entre les régimes et le respect de l'équité, tant entre les retraités qu'entre les différentes générations.

Il précise aussi que le Conseil fera des recommandations ou propositions de réforme de nature à répondre aux objectifs de solidité financière et d'équité, et qu'il remettra au Premier ministre au moins tous les 2 ans un rapport d'ensemble, communiqué au Parlement et rendu public.

Le décret prévoit, enfin, que le Conseil dispose d'un secrétariat général composé d'une équipe légère d'experts, auquel les administrations et les institutions publiques sont tenues de communiquer toutes les informations nécessaires.

Ses méthodes et ses thèmes de travail

Les méthodes de fonctionnement du Conseil d'orientation des retraites sont déterminées par ses membres.

- *Un rythme soutenu de réunion*

La volonté des membres du Conseil de faire vivre l'instance s'est manifestée de manière très concrète dans le choix retenu dès l'origine d'un rythme mensuel de réunions. Ce rythme mensuel a été tenu de juillet 2000 à juillet 2001 ; il est devenu bimensuel de septembre à novembre 2001, pour accélérer la préparation du premier rapport. Au total, dix-sept réunions plénières se sont déroulées entre juillet 2000 et novembre 2001. En outre, un séminaire d'une journée a été organisé le 26 février 2001 sur les comparaisons internationales des régimes de retraite et des réformes engagées à l'étranger. Les membres du Conseil siègent personnellement et ne peuvent pas se faire représenter.

- *Une transparence de l'information*

Chaque réunion plénière s'est tenue sur un ordre du jour précis, avec, pour support, un dossier de travail adressé avant la séance à chacun des membres, et communiqué, après la séance, à tout organisme qui en a fait la demande, avec le statut de documents de travail². Également communiqué aux administrations associées aux groupes de travail, chaque dossier de réunion plénière est ainsi diffusé à plus de cent personnes.

En outre, un mandat a été donné par les membres à la présidente pour communiquer à l'extérieur sur le déroulement des travaux, après la tenue des réunions plénières.

Ce travail de mise à disposition systématique de l'information est important. Il a permis d'établir rapidement des relations régulières avec la presse écrite et audiovisuelle.

2. Les compte rendus des réunions, restent, en revanche, des documents internes.

- *Une préparation des travaux* en groupe de travail, permettant d'associer, en plus des membres du Conseil ou de leurs représentants, un cercle plus large d'organismes ou institutions disposant de données utiles. Avec un important travail en réseau, la mobilisation des administrations et autres organismes (caisses de retraite, Caisse des dépôts et consignations...) a été essentielle. Elle a largement contribué à alimenter la réflexion du Conseil.

- *Le Conseil a identifié très rapidement trois thématiques principales* autour desquelles ses travaux devaient s'organiser. Sur chacune de ces thématiques, un groupe de travail permanent s'est réuni une fois par mois environ (soit trois réunions mensuelles pour l'ensemble des groupes), de juillet 2000 à septembre 2001.

- La création du groupe « Âge et Travail » a procédé de la conviction partagée par l'ensemble des membres du Conseil que la question de l'emploi des salariés âgés et de la valorisation de leur expérience est essentielle pour l'avenir du système de retraite.

- « Le groupe diversité et inégalités de situation vis-à-vis de la retraite » a permis d'approfondir la comparaison entre les différents régimes de retraite.

- Enfin, la nécessité de conduire des réflexions générales (démographie, cycle de vie...) et de réaliser des projections financières a suscité la mise en place d'un groupe de travail spécifique consacré à la « Prospective générale et aux Perspectives financières » des régimes de retraite.

Au total, une trentaine de réunions de groupe de travail ont eu lieu sur la période considérée.

Le Conseil s'est intéressé dans ses travaux aussi bien au secteur privé qu'au secteur public. M. Serge Vallemont, ancien directeur du personnel au ministère de l'Équipement, a été sollicité pour participer à l'ensemble des groupes de travail et alimenter la réflexion du Conseil sur les questions particulières à la fonction publique.

- *Des formes d'expression du Conseil diversifiées*

L'élaboration d'un premier rapport, avant la fin de l'année 2001, est apparue rapidement aux membres du Conseil d'orientation des retraites comme un moment important de l'expression publique du Conseil.

Toutefois, bien avant ce rapport, le Conseil a estimé utile de s'exprimer également par d'autres voies. C'est ainsi qu'il a organisé le 5 avril 2001 une première manifestation à la Maison de la chimie à Paris, sous la forme d'un colloque intitulé « Âge et Travail : pouvoir travailler jusqu'à la retraite, valoriser l'expérience des seniors ». Le succès de cette manifestation ³, notamment parmi les dirigeants d'entreprise et les partenaires sociaux, témoigne de l'ampleur de la préoccupation sur la question de l'emploi des salariés

3. Cinq cents personnes environ ont participé à ce colloque.

âgés. Les actes de ce colloque ont été publiés en septembre 2001 par La Documentation française.

En outre, le Conseil a souhaité la diffusion de documents à caractère pédagogique, à destination du public. Les modalités de cette publication ont été organisées au mois d'octobre 2001, pour une diffusion de fiches pédagogiques à partir de décembre 2001.

Enfin, un site internet, propre au Conseil d'orientation des retraites, est en cours de réalisation.

- *Outils de projection et d'analyse*

Pour réaliser des projections à l'horizon 2040, le Conseil d'orientation des retraites a recommandé un scénario économique de référence et des variantes à la Direction de la prévision du ministère de l'Économie et des Finances et à l'Observatoire français des conjonctures économiques.

Par ailleurs, sur la base de ces projections, un jeu d'hypothèses a été construit à partir duquel des projections ont été réalisées par les différents régimes.

Enfin, une maquette de projection globale a été construite pour le Conseil d'orientation des retraites par la Direction de la recherche, de l'évaluation, des études et des statistiques du ministère de l'Emploi et de la Solidarité. Cette maquette plus légère qu'un jeu de projection par régime, permet de vérifier la cohérence des différents exercices conduits, de situer la projection de l'équilibre du système de retraite dans l'ensemble des finances publiques et de l'économie, et enfin de réaliser des variantes.

Le Conseil d'orientation des retraites a, par ailleurs, sollicité les régimes et la Direction de la recherche, de l'évaluation, des études et des statistiques du ministère de l'Emploi et de la Solidarité pour construire à partir de cas types des projections de taux de remplacement des revenus d'activité par les pensions dans les différents régimes. Disposant ainsi déjà d'un ensemble d'outils conséquent, le Conseil va les utiliser pour produire un ensemble de données qui ne sont pas encore disponibles. Il attachera une attention particulière au perfectionnement de ces outils.

- *La commande de travaux et d'études extérieurs*

Au cours de la période considérée, plusieurs personnalités ont été sollicitées pour mener des études approfondies qui ont été remises aux membres du Conseil.

- Serge Vallemont a, dans le cadre des travaux qu'il mène sur la fonction publique et avec l'appui d'un groupe de fonctionnaires venant de plusieurs ministères, réalisé un rapport d'étape sur les retraites des fonctionnaires (juin 2001).

- Anne-Marie Guillemard, professeur des universités et Gérard Cornet, expert en gérontechnologie, ont étudié les actions menées aux Pays-Bas et en Finlande pour relever les taux d'activités des salariés âgés (juillet 2001).
- Y Ullmo et LP Pelé, administrateurs INSEE, ont analysé les mécanismes de compensation entre régimes de retraite et leur articulation avec le fonds de réserve (septembre 2001) ;

Le calendrier de travail et les thèmes abordés

Après avoir déterminé le 3 juillet 2000 ses méthodes de travail, le Conseil s'est réuni en séance plénière chaque mois et à une périodicité plus rapprochée pendant la préparation du rapport (au total seize séances, entre septembre 2000 et novembre 2001). Les séances ont été préparées par une trentaine de réunions des groupes travail.

- La séance plénière du Conseil du 5 septembre 2000 a été consacrée à un examen critique des travaux existants sur l'avenir des régimes de retraite (rapports de M Charpin et de M Teulade).
- Celle du 27 septembre 2000 s'est penchée sur le Fonds de réserve des retraites, cette question ayant été abordée ensuite à plusieurs reprises, notamment lors de la réunion plénière du 4 septembre 2001.
- Le 7 novembre 2000, le Conseil s'est réuni pour une première approche du thème de la diversité et des inégalités de situation vis-à-vis de la retraite (présentation des données générales sur les inégalités de situations, en termes de revenus, d'espérance de vie, de retraites, et présentation des indicateurs permettant une comparaison des situations).
- Le thème « Âge et travail », abordé lors de la séance plénière du 6 décembre 2000 et de six réunions du groupe de travail « Âge et travail » a constitué le thème du colloque du 5 avril 2001 organisé à l'initiative du Conseil d'orientation des retraites.
- Les questions relatives au mode de financement des régimes et au contrat entre les générations ont été examinées en séance plénière du 6 février 2001.
- Comme il l'a été indiqué plus haut, le Conseil s'est réuni en formation plénière sur une journée entière (le 26 février 2001) pour un séminaire sur les comparaisons internationales des régimes de retraite et des réformes engagées.
- La séance du 21 mars 2001 a eu pour thème la comparaison entre les régimes et les mécanismes de compensation et de transferts financiers. La question spécifique de la compensation a fait l'objet d'un examen approfondi lors de la séance plénière du 3 octobre 2001. La comparaison entre les régimes a donné lieu à plusieurs réunions du groupe de travail « Diversité et inégalités de situations entre les régimes ».

• Les projections financières des régimes ont fait l'objet de plusieurs séances plénières : celle du 10 janvier 2001 a été essentiellement consacrée à la présentation des outils de projection et des indicateurs à suivre ; celle du 2 mai 2001 a examiné le cadrage économique des projections relatives à l'équilibre des régimes de retraite ⁴ ; celles du 5 juin et du 4 juillet 2001 ont été consacrées à l'examen des projections financières des régimes, celle du 19 septembre s'étant penchée sur les scénarios de variantes sur la valeur ajoutée. Ces différentes réunions plénières ont été préparées par huit réunions du groupe de travail « Prospective générale et perspectives financières » entre décembre 2000 et septembre 2001.

• Les politiques et mesures de rééquilibrage des régimes de retraite ont été abordées lors de la séance plénière du 4 juillet 2001, les questions particulières des taux de remplacement et du mode d'indexation des pensions ayant été examinées en séance plénière du 4 septembre.

• Enfin, le projet de premier rapport du Conseil d'orientation des retraites a été examiné successivement par les séances plénières des 4 et 19 septembre, 3 et 16 octobre et des 6 et des 21 novembre 2001, le rythme de réunion ayant été accéléré pendant la préparation du rapport. Dans cette période, les groupes de travail en formation conjointe se sont réunis tous les quinze jours afin de procéder à un examen des projets rédigés pour le Conseil.

Ce rapport a été délibérément construit comme un premier rapport. Il a fallu faire des choix dans les thèmes qui pouvaient être traités de manière approfondie. Les prochains programmes de travail du Conseil tiendront compte de la nécessité d'approfondir certains thèmes et de traiter de nouvelles questions.

Le Conseil d'orientation des retraites tiendra sa prochaine séance en janvier 2001.

4. Ce cadrage économique a été réalisé, à la demande du Conseil, par deux organismes économiques : la Direction de la prévision, du ministère de l'Économie et des Finances et l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE).

Annexe 5

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites et rédaction du rapport

La rédaction du présent rapport a été effectuée, par le secrétariat général du Conseil, sous la direction de M^{me} Y. Moreau, présidente du Conseil et de M^{me} A.-M. Brocas, secrétaire générale : M. F. Lagarde qui a supervisé les travaux de projection avec le concours de M. F. von Lennep, M^{me} G. Decisier qui a assuré le suivi et la synthèse de l'ensemble des débats du Conseil, M^{me} O. Ribuoit-Soupison et M. G. Garnier.

Ils ont bénéficié de la collaboration de M^{me} M. Berthod-Wurmser, de M. P. Lénel, de M^{me} Le Bihan Graf.

M^{elle} C. Geolier et M. C. Désérable ont assuré la réalisation du rapport.

Annexe 6

Liste des personnes auditionnées ⁵

- Lucy ApRoberts, Association internationale de sécurité sociale.
- Gérard Aschieri, secrétaire général de la FSU.
- Daniel Atlan, directeur des ressources humaines du groupe Usinor.
- Dominique Balmory, conseiller d'État.
- Didier Banquy, Direction du budget (ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie).
- Catherine Barbaroux, déléguée générale à l'emploi et à la formation professionnelle (ministère de l'Emploi et de la Solidarité).
- Didier Blanchet, Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). ⁶
- Marc Boisnel, Direction des relations du travail (ministère de l'Emploi et de la Solidarité).
- Carole Bonnet, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministère de l'Emploi et de la Solidarité).
- Giuliano Bonoli, université de Fribourg.
- Olivier Bontout, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministère de l'Emploi et de la Solidarité).
- Raoul Briet, conseiller maître à la Cour des comptes.
- Bernard Cassou, professeur des universités, médecin des hôpitaux.
- Christine Chambaz, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministère de l'Emploi et de la Solidarité).
- Nicole Coëffic, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministère de l'Emploi et de la Solidarité).
- Christel Colin, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministère de l'Emploi et de la Solidarité).
- Gérard Cornilleau, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministère de l'Emploi et de la Solidarité).
- Sandrine Duchêne, Direction de la prévision (ministère de l'Économie et des Finances).
- Mireille Elbaum, directrice de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministère de l'Emploi et de la Solidarité).

5. La présente liste mentionne les organismes ou organisations auxquels appartenaient les intervenants au moment de leur audition par le Conseil, en sachant que certains d'entre eux ont changé d'affection depuis.

6. Didier Blanchet est, depuis, également membre du Conseil.

- Annie Fouquet, directrice de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).
- Xavier Gaullier, sociologue au Centre national de la recherche scientifique.
- Dominique Giorgi, Direction de la Sécurité sociale.
- Anne-Marie Guillemard, sociologue et professeur des universités.
- Annie Jolivet, chercheur à l'Institut de recherches économiques et sociales.
- Gérard Lyon-Caen, professeur des universités.
- Bruno Mettling, président du directoire de la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance.
- Serge Milano, conseiller social à l'ambassade de France en Allemagne.
- Isabelle Moures, délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (ministère de l'Emploi et de la Solidarité).
- Emmanuelle Nauze-Fichet, Institut national de la statistique et des études économiques.
- Lucile Olier, Conseil d'analyse économique.
- Bruno Palier, CNRS, Centre d'études de la vie politique française.
- Louis-Paul Pelé, administrateur de l'Institut national de la statistique et des études économiques.
- Nicole Péry, secrétaire d'état aux droits des femmes et à la formation professionnelle.
- Alain Quinet, Direction de la prévision (ministère de l'Économie et des Finances).
- Pierre Ralle, Direction de la recherche, des études et de l'évaluation et des statistiques (ministère de l'Emploi et de la Solidarité).
- Jean-Emmanuel Ray, professeur des universités.
- Emmanuel Reynaud, Bureau international du travail.
- Robert Rochefort, directeur du Centre de recherches pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC).
- Nicole Roth, Institut national de la statistique et des études économiques.
- Anne-Hélène Rousseau, Direction de la Sécurité sociale (ministère de l'Emploi et de la Solidarité).
- Michel Sapin, ministre de la Fonction publique et de la Réforme de l'État.
- Jean-Marie Saunier, Direction de la Sécurité sociale (ministère de l'Emploi et de la Solidarité).
- Béatrice Sedillot, Institut national de la statistique et des études économiques.
- Karima Silvent-Madi, délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (ministère de l'Emploi et de la Solidarité).

- Joël Simon, membre de la CGT, ancien salarié d'Usinor.
- Dominique Taddei, professeur des universités.
- Patricia Terral, Direction de la Sécurité sociale (ministère de l'Emploi et de la Solidarité).
- Dominique Thierry, délégué général de Développement & Emploi.
- Xavier Timbeau, Observatoire Français des conjonctures économiques (OFCE).
- Georges Tissié, directeur des affaires sociales de la CGPME.
- Yves Ullmo, conseiller maître honoraire à la Cour des comptes.
- Serge Vallemont, directeur honoraire du personnel du ministère de l'Équipement.
- Laurent Vernière, Caisse des dépôts et consignations.
- Michel de Virville, secrétaire général et directeur des ressources humaines de Renault.
- Catherine Zaidman, Direction de la Sécurité sociale.